

L'agriculture traditionnelle itinérante comme menace de l'environnement forestier: Quelles solutions

Seka Pierre Roche *

Abstract: Agriculture remains the main economic activity in Côte d'Ivoire. However, the traditional farming techniques of bush burning jeopardise the very perennality of the forest. The fundamental issue is, therefore, how to use it rationally in order to maximise the agricultural potential without impairing the eco-system as well as the well-being of the Ivorian peasant. This article shows that indiscriminate depletion of forest resources stems from the misconception that, in the mind of the peasant, only virgin forest is arable land. In order to check the mad rush for this limited forest resource, the author believes that a land tax should be levied with a view to ensuring a more rational use of the spaces already occupied; thus compelling the peasants to turn the abandoned fallows into farming plots. Moreover, as an incentive, an experimentation programme aimed at comparing production on a non-treated forest area with production on a treated fallow area, is proposed as well.

Introduction

Un des aspects essentiels du discours actuel sur le développement est la détérioration de l'environnement écologique en Afrique. Les éléments de cette dégradation ont pour nom : déforestation, érosion des sols, disparition d'espèces biologiques, baisse de la fertilité des sols... ; ces éléments engendrent des coûts économiques et des coûts psychologiques très grands pour la société. Le début de la décennie 90, marqué par la conférence de Rio du 3 au 14 juin 1992, a enregistré un élan fondamental dans la prise en compte du lien entre développement économique et environnement naturel.¹ Tant il est vrai que concevoir des systèmes

* Faculté des Sciences Economiques et Gestion, Université d'Abidjan, C.I.

¹ Avant Rio, il y a eu la conférence de Stockholm où la déclaration sur l'environnement humain du 16 juin 1972 marque la reconnaissance des principes fondamentaux de la législation sur l'environnement.

efficaces de protection contre l'environnement lorsqu'on dispose de moyens institutionnels limités n'est pas chose facile. Aussi, les pays africains ont d'énormes difficultés à contenir la dégradation progressive de leur cadre naturel. La question de savoir comment concevoir un développement soutenu et durable sans tenir compte du facteur environnement demeure.

La conclusion essentielle qui ressort des modèles de contrôle optimal est la suivante : « si les ressources non renouvelables sont des facteurs de production essentiels, alors un progrès technique inadapté et l'accès incontrôlé à l'environnement sont des facteurs clé responsables du développement non soutenu » (John Pezzey, Sustainable Development Concepts – An Economic Analysis, World Bank 1992).

Dans le présent document, nous essayons de montrer en quoi les pratiques de l'agriculture traditionnelle constituent une vraie menace contre l'environnement forestier de la Côte d'Ivoire.

En effet, la forêt dense équatoriale couvrait un peu plus du tiers de la superficie de la Côte d'Ivoire, aujourd'hui elle n'en couvre plus qu'environ le quart. Des spécialistes estiment que tous les ans 280.000 ha de forêts disparaissent en fumée sous l'effet de l'expansion des terres agricoles et que si l'on n'y prend garde, d'ici la fin du siècle, la forêt aura disparu jusqu'aux rives de l'Atlantique.² La surface forestière est passée de 16 millions d'hectares au début du siècle à 2,5 millions d'hectares en 1990 ; les forêts classées voient leur taux de dégradation porté à plus de 20 pour cent. Le problème de disparition de la forêt revêt un intérêt particulier pour la Côte d'Ivoire à plus d'un titre quand on sait l'importance tant économique qu'écologique que la forêt représente dans le développement de la Côte d'Ivoire.

En effet, la Côte d'Ivoire apparaît comme un pays agricole par excellence. Son progrès dans ce domaine lui confère des positions bien enviées sur le plan mondial. Des travaux de recherches par l'auteur, comparant la Côte d'Ivoire et le Cameroun, ont montré qu'en général l'augmentation de la production cacaoyère et caféière dans ces deux pays

² ORSTOM, CT FT, ROPA (1965-1967), Etude de reboisement et de protection des sols, réalisée pour le ministère de l'Agriculture.

était due beaucoup plus à un accroissement des superficies qu'à une amélioration des rendements (Seka 1987). Par conséquent, empêcher de mettre de nouvelles forêts en culture pourrait entraîner une perte considérable de la production ; aussi il convient de se poser la question de savoir s'il n'y a pas d'antipathie entre la vocation agricole de la Côte d'Ivoire et l'imposition même d'une taxe foncière visant à gérer la forêt, génératrice de cette vocation. Mais il est une autre réalité : c'est que la forêt est une ressource épuisable qu'il convient de gérer sagement pour en assurer la pérennité afin de garantir aux masses paysannes un bien-être durable.

Un phénomène apparaît au premier plan comme cause principale de la destruction forestière : La *culture itinérante sur brûlis*, pratiquée par la majorité des peuples africains et notamment par les communautés villageoises du Sud Forestier de la Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, le problème de l'environnement se pose en termes de pollution de l'environnement immédiat mais aussi et surtout de la déforestation. On constate heureusement que depuis la conférence de Rio il y a un élan d'engouement tant au niveau des autorités publiques que privées, ONG notamment, en faveur de la salubrité de nos villes. En ce qui concerne la forêt, de gros efforts et de gros moyens sont déployés par la SODEFOR pour la reforestation ou le reboisement. Les mesures de protection de l'environnement de la Côte d'Ivoire sont consignées dans un document intitulé Plan national pour l'environnement jusqu'à l'an 2000.

Au plan agricole et forestier, plusieurs actions sont entreprises :

- Le système d'agroforesterie consiste à la réglementation stricte des activités des exploitants forestiers et au reboisement immédiat par ceux-ci des surfaces ayant fait l'objet de déboisement ;
- L'Assemblée nationale a entériné la conférence de Rio en votant en 1993 la loi sur la protection et la sauvegarde de l'environnement qui a débouché sur l'installation de pare-feu pour protéger les massifs forestiers ;
- Très récemment, le Gouvernement vient de prendre des mesures limitant l'exportation massive des grumes ;

- La Banque africaine de développement (BAD), a initié des projets à l'endroit des écoles primaires pour sensibiliser la jeunesse à prendre conscience de son environnement ;
- Dans ce même ordre d'idée, il faut signaler les actions de sensibilisation que mènent des ONG, telles que Côte d'Ivoire Nature et la Croix Verte.

Au plan industriel

Le Gouvernement a initié une classification des industries en fonction de leur degré de pollution ; des mesures assorties de sanctions allant de la suspension à la fermeture des établissements industriels ont été arrêtées.

Au plan scientifique

Le Centre ivoirien anti pollution (CIAPOL), a été créé ; son rôle est de déceler les zones polluées, de mener des travaux de recherche et trouver des remèdes. Le Centre de recherche océanologique (CRIO), mène des recherches en milieu marin et lagunaire pour détruire les déchets toxiques et les jacinthes d'eau.

Cependant il nous paraît plus opportun et moins coûteux de préserver la forêt naturelle que de tenter de la reconstituer une fois qu'elle est détruite. Ce que l'homme plante ressemble beaucoup plus à un jardin qu'à une forêt naturelle. Cette problématique nous amène à réfléchir sur les moyens institutionnels à mettre en œuvre pour sauvegarder la forêt qui constitue un patrimoine économique et socioculturel important pour la Côte d'Ivoire.

Le but principal de ce document est d'analyser comment l'imposition d'une taxe foncière pourrait arrêter le « gaspillage » forestier. Il est avant tout une incitation à la réflexion sur ce sujet brûlant afin d'initier un débat constructif en vue de sauvegarder notre patrimoine forestier au-delà des années 2000, pour garantir à notre pays une croissance durable.

Le document se présente comme suit

Une première partie fera la lumière sur la notion de besoin et de disponibilité en terres pour faire la nuance entre terre cultivable et forêt dense. Une deuxième section analysera les tentatives de solutions

proposées pour arrêter le gaspillage forestier ; enfin des suggestions seront faites dans une troisième partie en guise de conclusion.

Les concepts de besoin et de disponibilité en terres cultivables chez le paysan

Concepts

La perception de besoin et de disponibilité en terres cultivables chez le paysan ne peut se comprendre qu'à travers l'organisation sociale du village et de la dégradation du droit coutumier. Selon le droit coutumier, la terre appartient aux personnes âgées ou sages du village, et le droit de propriété se transmet par lignage. Ainsi, selon qu'on appartient à telle ou telle famille on ne peut accéder qu'à tel ou tel lopin de terre. Néanmoins, cela a évolué très rapidement avec le développement des cultures de rentes pour aboutir à la tendance actuelle qui est, selon qu'on dispose de moyens on peut se permettre de mettre en valeur autant d'hectares de forêt que l'on veut ; on assiste dès lors à ce qu'il convient d'appeler « la course à la forêt » ou encore « la ruée vers l'or vert » et dans cette course, des paysans, les plus pauvres, se voient dépossédés de leurs terres par de riches citadins qui transforment ceux-ci en simples ouvriers agricoles. Il faut insister sur le fait que ce phénomène a été renforcé surtout par l'expression du libéralisme ivoirien contenue dans « La terre appartient à celui qui la met en valeur ».

Ainsi il existe une anarchie totale quant à la répartition de la forêt au niveau des villages. Par exemple, il n'y a pas de délimitation très nette entre les propriétés ; on assiste très souvent à des disputes sanglantes entre individus, entre familles, entre villages voisins... En guise d'illustration, la dispute sur la forêt de l'Agbô entre Attié Kété et Agni Morofoué dans les années 70 aurait pu se dégénérer en guerre tribale généralisée entre les deux ethnies si la situation n'avait pas été très vite maîtrisée. A la faveur du vide de la législation foncière, certains individus se substituent à l'Etat pour vendre la forêt à des postulants étrangers ou nationaux. Ainsi donc se trouve posé un problème de droit de propriété mal explicité par l'Etat et mal perçu par le paysan.

Récemment, la « ruée vers l'or vert » a pris des proportions telles que l'Etat ivoirien s'est trouvé maintes fois contraint de céder des forêts classées qui étaient destinées au maintien des conditions écologiques favorables. Il n'est pas rare de voir des responsables administratifs ou politiques œuvrer pour un déclassement de la forêt. Plus ils sont capables de le faire, plus ils sont applaudis de leurs administrés. Sous la pression des populations, le déclassement devient un instrument de politique agricole, et de cette façon, 28 pour cent des forêts classées ont été concédés à l'agriculture de 1960 à 1990. On assiste aussi à un mouvement migratoire allant du Sud-Est au Sud-Ouest, en passant par le Centre-Ouest à la conquête de la forêt vierge.

Si cette tendance continue, la forêt aura disparu d'ici les années 2000. Ainsi se pose le problème de disponibilité de forêt face à une demande galopante. L'inadéquation entre besoin et disponibilité en terres cultivables apparaît comme une conséquence de la mauvaise allocation de ressources due à une confusion que le paysan fait entre terres cultivables et forêt dense.

Allocation irrationnelle du patrimoine forestier

La ruée vers la forêt se fonde selon nous sur des raisons économiques puisqu'il ne coûte pratiquement rien de s'approprier un lopin supplémentaire de bonne forêt, il ne coûte rien non plus d'abandonner, pour une raison ou pour une autre, un champ qu'on vient même à peine de créer pour d'avantage de forêt vierge. Puisque la forêt n'a pas de prix, elle devient un bien non économique et le coût de l'abandon d'un champ pour plus de forêt est pratiquement nul.

Le problème auquel nous faisons face ici est celui de la mauvaise gestion d'une ressource épuisable, la forêt. Comme il ne coûte rien de disposer d'une forêt, comme aucune taxe foncière n'est prélevée par l'Etat sur une parcelle de forêt défrichée, la forêt n'a pas de valeur économique du point de vue de l'exploitant agricole, ce qui pose un problème sérieux quant à sa gestion optimale. En effet, les facteurs de production agricole

sont alloués de façon efficiente quand la relation entre les quantités de terre, de travail et de capital permet le plein emploi de chacun d'eux.³

L'optimisation des facteurs est loin d'être réalisée ici dans la mesure où l'un d'entre eux est gaspillé. En clair, la combinaison optimale des facteurs de production en vue d'une production maximale est impossible. En d'autres termes, rien ne contraint le paysan à appliquer le maximum de travail à son lopin de terre et encore moins, à l'entretenir en y appliquant le maximum d'engrais.⁴ L'érosion des terres, la persistance de la culture itinérante avec pour corollaire la destruction crue de la forêt, maintiendront le paysan dans un état de pauvreté absolue, incapable donc de s'approprier la technologie moderne ; l'agriculture à la machette persistera, la productivité de la terre et du travail baissera et à la longue, le petit paysan sera non seulement appauvri mais aussi sans forêt. Pour éviter une telle situation, nous proposons deux solutions que nous argumentons plus bas : 1) un changement de mentalité favorable à la reconversion des jachères abandonnées près des villages en terres de culture et 2) l'instauration d'une taxe foncière.

Solutions

La nécessité de la reconversion des jachères abandonnées

Le village se construit généralement sur des terres couvertes de forêts vierges et fertiles. La première génération d'habitants créent leurs champs autour du village ; les générations qui suivent vont au-delà parce qu'elles considèrent les terres laissées par la génération antérieure comme usées et incultes ou tacitement, refusent de déployer effort et argent pour les mettre en valeur parce que cela paraît plus difficile quand on sait qu'il suffirait de faire quelques kilomètres de plus pour s'accaparer de la forêt vierge qui ne

³ En termes techniques, la production est maximale quand la productivité marginale de tous les facteurs de production par rapport à leur prix, P_{mi}/W_i sont égales. Soit une fonction de production $q = f(w_1, \dots, x_n)$ où les X_i 'S sont les facteurs de production. La production est maximale $\frac{P_i}{W_i} = \frac{P_{mn}}{W_n}$

$$\frac{P_i}{W_i} = \frac{P_{mn}}{W_n}$$

⁴ Les rapports sur le développement de la Banque Mondiale font état de ce que l'engrais est très peu utilisé en Afrique en général.

demande pas de sacrifices préalables pour être cultivable. Ainsi, générations après générations, on s'éloigne du noyau du village, détruisant sur son chemin la forêt vierge – telle se présente la culture itinérante sur brûlis qui est une composante intégrale de la manière de vivre des populations du Sud forestier de la Côte d'Ivoire. Nul doute que des paysans, les jeunes déscolarisés notamment, manquent de forêt vierge et avancent cela comme un frein au retour à la terre. Mais est-ce à dire qu'ils manquent de terres cultivables ? Peut-il avoir pénurie de terres dans un pays où la densité ne dépasse guère 30 hbts/km² ? Dès lors on comprend aisément que la notion de besoin de terres naît de la confusion qui est que dans l'esprit des paysans *seule la forêt dense est terre cultivable et fertile*. L'adéquation forêt dense-terres cultivables nécessite donc plus d'explications et d'argumentations.

Faisons une rétrospective pour se rendre compte que les terres laissées par des générations défuntes le plus souvent des siècles durant constituent des jachères permanentes et pourraient être aussi fertiles que des forêts vierges. Aussi, il n'est pas rare de trouver des forêts vierges incultes ! Le problème est de savoir comment rassurer les paysans de la fertilité des jachères villageoises. Bien que cela relève de la compétence des pouvoirs publiques et ONG spécialisées en la matière, deux méthodes peuvent être cependant proposées : à savoir la persuasion expérimentale et la taxe foncière. La première est présentée tout de suite alors que la taxe foncière, composante maîtresse du document, est traitée à la section suivante.

La méthode de persuasion expérimentale consisterait d'abord en une promenade dans les quartiers d'Abidjan où il n'est pas rare de voir çà et là de beaux petits champs de manioc, de bananes, d'agrumes... ; l'observateur averti, c'est-à-dire celui qui connaît bien le milieu rural, constatera que les petits champs çà et là dans les bas-fonds ne sont pas moins fertiles que ce que l'on observe souvent en pleine forêt.

Pour vraiment convaincre les paysans nous pouvons instituer un programme analytique d'expérimentation rurale au niveau de plusieurs villages qu'on aura sélectionnés. La méthode consisterait à choisir deux lopins de terre de mêmes dimensions, l'un en forêt vierge et l'autre en jachère délaissés près des villages. Aucune préparation ne sera effectuée sur lopin forêt, telle la manière du paysan traditionnel ; par contre la jachère sera aménagée avec un peu plus de travail et d'engrais. On

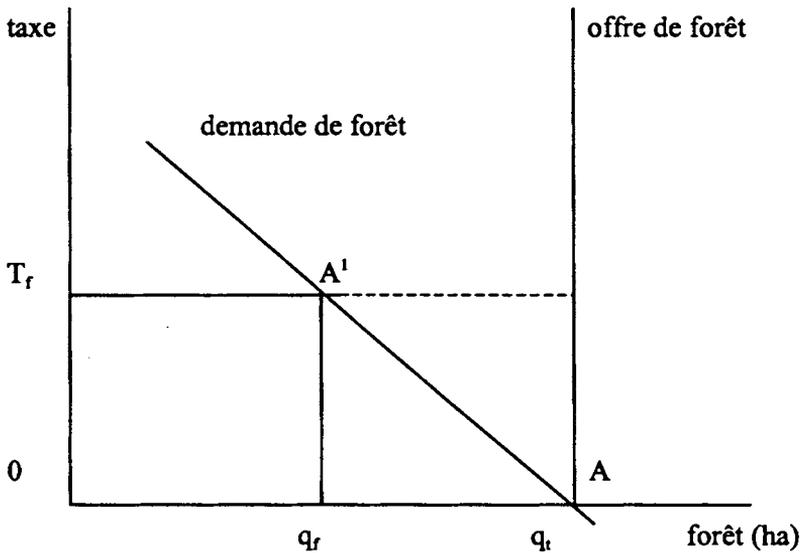
ensemencera les deux lopins d'une même culture et on comparera le cycle de développement et la récolte. S'il s'avère que *le lopin jachère* rapporte au moins autant que *le lopin forêt*, à cycle comparable, il est probable que le paysan choisira de cultiver tout près du village au lieu de faire des dizaines de kilomètres tous les jours. La Télévision nationale pourra vulgariser les résultats. Cette méthode pourrait être, selon l'auteur, un moyen simple d'incitation à la reconversion des jachères abandonnées sous forme de broussailles qu'on trouve près des villages, en terres de culture. Cette approche ne semble souffrir d'aucun doute car le paysan est un homme très pratique qui ne croît que quand il a vu. Cette méthode d'ordre technique peut être remplacée ou secondée par une autre qui ferait intervenir des mécanismes de marché par le biais d'un prix donné à la forêt : la taxe foncière qui fait l'objet de la section suivante.

La taxe foncière comme élément de gestion forestière

La taxe foncière se fonde sur le fait que la forêt est une ressource rare qui appartient à l'Etat ; tout citoyen qui jouit de cette propriété de l'Etat doit lui verser en contrepartie une contribution fiscale. L'instauration de cette contribution qui n'existe pas dans le cas de la Côte d'Ivoire est vue ici comme un moyen de pallier au gaspillage forestier.

Si le paysan devait payer un titre à l'Etat pour l'acquisition de forêt supplémentaire, ou s'il devait verser à l'Etat une taxe foncière au titre du nombre d'hectares de forêt exploités, il s'aventurerait de moins en moins à la culture itinérante sur brûlis. La raison est bien simple, puisqu'il coûte désormais de l'argent pour acquérir un lopin de forêt supplémentaire, le paysan se contenterait de superficies plus réduites afin de minimiser ses droits fiscaux. Le paysan pourra ainsi mieux contrôler sa propriété de petite taille en y appliquant le maximum de travail et d'engrais par unité de terre, ce qui lui permettra d'accroître sa productivité.

En d'autres termes, une agriculture intensive nécessite qu'on impose au préalable une contrainte économique au paysan ; celui-ci tiendra compte de cette contrainte dans son budget et c'est à partir de ce moment là que la combinaison de sa contrainte budgétaire et avec la préférence pour la forêt pourra lui imposer une utilisation optimale de celle-ci en modifiant la quantité de forêt demandée. Un graphique très simple illustre bien cela.

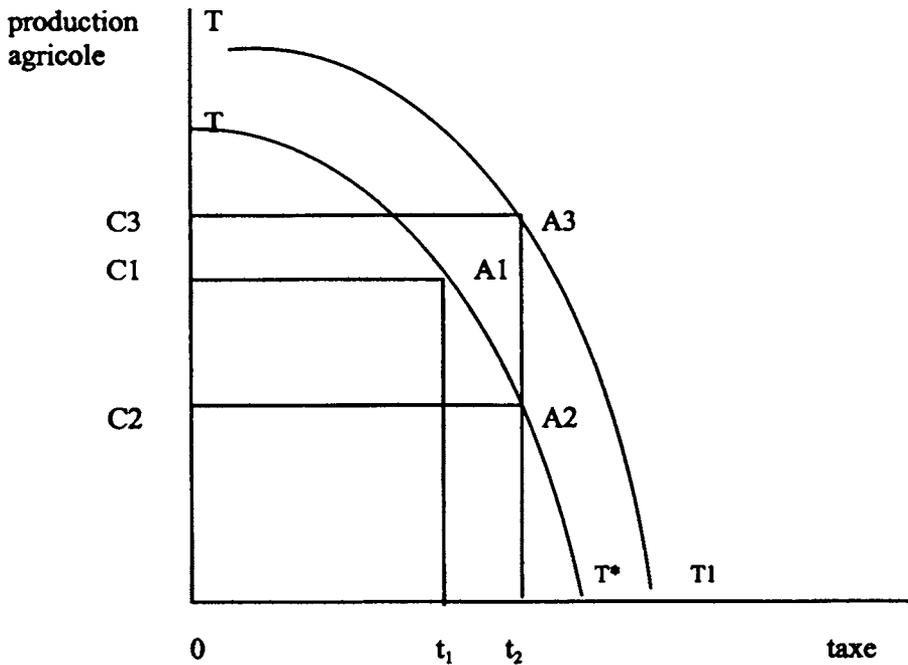


En l'absence de taxe foncière, la forêt apparaît comme un bien non économique (sans prix) ; mais comme elle est en quantité limitée, l'équilibre à long terme s'établira au point A où toute la quantité de forêt disponible (q_t) aura disparu.

L'imposition d'une taxe foncière T_f diminuerait la quantité demandée de q_t à q_r et l'équilibre s'établira en A' où une quantité de forêt q_r serait préservée. Aussi l'imposition d'une taxe foncière aura l'avantage de protéger la forêt, de rattacher la terre et d'accroître les rendements par une agriculture plus intensive.

Sans cette contrainte économique, l'augmentation de la production exigerait qu'on mette de plus en plus de forêt en culture, la forêt étant ainsi gaspillée, l'optimisation au niveau des facteurs de production devient impossible.

L'hypothèse que la production agricole va baisser ou stagner suite à une imposition foncière est vraie et inévitable à court terme si les jachères villageoises aujourd'hui inutilisées ne sont pas aussitôt reconverties en terres de culture. Dans les moyen et long termes, l'accroissement des rendements générés par le fait que chaque paysan mettra plus de travail et d'engrais sur son lopin de terre va plus que compenser la baisse de la production due à la rationalisation de l'occupation de la forêt. Cela est illustré par le graphique suivant :



L'imposition d'une taxe foncière et la production agricole sont deux activités en compétition à court terme. En effet, le coût d'opportunité de l'imposition foncière est la réduction de la production agricole. La courbe TT^* représente la frontière des possibilités de production (FPP). Au point $A1$, avant tout contrôle, l'économie produit $C1$ quantité de produits agricoles au niveau de revenu fiscal égal à $T1$. Si l'Etat institue une taxe

foncière de T1 T2, il doit accepter une baisse de la production agricole C1 C2, correspondant à un glissement sur la FPP de A1 à A2. Mais A2 ne peut pas être un point d'équilibre à long terme, car dans le long terme, l'imposition de la taxe foncière induit les paysans à mieux se consacrer à leur terre, ce qui engendre un certain progrès technique qui fait déplacer la FPP parallèlement à elle-même à TTI. Ce progrès permet à terme d'accroître la production agricole de C2 à C3. A terme donc la taxe foncière accroît la production de C1 C3 par rapport à la situation initiale.

Conclusion et suggestions

L'objectif premier de cet article est de proposer des mesures que les pouvoirs publics pourraient prendre pour mieux gérer notre patrimoine forestier.

Vu l'apport substantiel du secteur agricole au développement du pays, personne ne soutiendra qu'il suffirait d'éliminer les paysans ou la profession agricole pour sauvegarder la forêt ; il est plutôt question de l'utilisation rationnelle de celle-ci pour arriver à une maximisation du potentiel agricole sans entraver pour autant l'ordre écologique et le bien-être du paysan ivoirien. Par conséquent, l'auteur estime que si une taxe foncière était imposée sur un lopin de forêt supplémentaire au prorata de la superficie allouée aux nouvelles exploitations, cette taxe aura le triple avantage de (1) freiner « la course à la forêt », de (2) faire utiliser beaucoup plus rationnellement les espaces déjà occupés et (3) de contraindre les paysans à reconverter les jachères abandonnées çà et là près des villages en terres de culture. Pour inciter les paysans à cette reconversion, un programme d'expérimentation destiné à comparer des résultats sur *lopins forêts* et *lopins jachères* pourrait être conseillé en complément de la fiscalité foncière.

Toutefois, pour la mise en exécution de la taxe foncière, l'Etat doit trouver une formule de contrôle de l'attribution du droit de propriété pour protéger le petit paysan.

Bibliographie

- Ayemou, Afla, 1988, *Analysis of Forestry Management Strategies in Côte d'Ivoire: An Economic Model*, Ph.D Dissertation, University of Illinois.
- Badouin, R., 1971, *Economie rurale*, Paris, Librairie Armand Collin.
- Commission économique pour l'Afrique, 1979, *Séminaire sur les différents modes de développement et styles de vie*, Addis-Abéba, 5-9 mars.
- Dharam Ghai, A., Rahman K., E. Lu and S. Radwan (éds.), 1979, *Agrarian System and Rural Development*, London, The McMillan Press Ltd.
- Koffi, Marc Antoine, 1995, « Conservation forestière » *Terre et Progrès*, Ministère de l'Agriculture, No. 5.
- Le courrier*, 1990, « Environnement et développement », No. 133, mai.
- L'Observateur de l'OCDE, 1996, *L'économie de l'environnement*, No. 198.
- Rapport sur le Développement dans le Monde, 1992, « Développement et Environnement », Banque mondiale.
- Sasson, Albert, 1974, *Développement et environnement*, Paris, Mouton & Co.
- Sawadogo, A., 1977, *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, PUF, Vendôme, pp. 271-72.
- Seka, Pierre, 1987, « Agriculture Performance : Côte d'Ivoire and Cameroun Compared » - Miméo, unpublished.